



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE**



SM le Roi adresse un message aux participants au 7^e Congrès Mondial de l'Education à l'Environnement (WEEC)

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé un message aux participants au 7^e Congrès Mondial de l'Education à l'Environnement (WEEC), ouvert dimanche à Marrakech sous la présidence de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa, présidente de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.

Voici le texte intégral du message royal dont lecture a été donnée par SAR la Princesse Lalla Hasnaa : "Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa, Présidente de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, Madame la Directrice générale de l'UNESCO, Monsieur le Directeur général de l'ISESCO, Monsieur le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Monsieur le Président de la Fondation pour l'Education à l'Environnement, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable d'adresser ce message aux participantes et aux participants aux travaux du septième Congrès mondial de l'Education à l'Environnement, fier que ses assises se tiennent dans notre pays, sous la présidence de Notre honorable S ur, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa.

Cette éminente rencontre mondiale revêt une importance particulière, non seulement au regard du grand nombre de pays, d'organisations et d'instances internationales spécialisées qui y prennent part, mais aussi du fait qu'elle constitue une occasion idoine pour mettre en

relief le rôle de l'éducation et de la sensibilisation dans la réalisation du développement durable. Elle offre également l'opportunité d'approfondir la recherche et l'échange d'opinions sur les meilleures approches à adopter en la matière, celles qui prennent en considération les mutations aussi diverses que profondes que notre monde a connues au cours de la dernière décennie, notamment depuis la tenue, en République portugaise amie, de votre premier Congrès en 2003. Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Royaume du Maroc a pleinement conscience qu'une croissance économique forte et soutenue, couplée à un développement social équilibré, nécessite l'adoption d'une politique volontariste de protection de l'environnement. Une politique qui s'appuie sur la mobilisation des énergies et la concentration de tous les efforts nationaux pour assurer un développement durable où les dimensions économique et écologique vont de pair.

A cet égard, notre pays a été parmi les pays précurseurs ayant adhéré aux principes de la +Déclaration de Rio+, à +l'Agenda 21+, ainsi qu'aux accords environnementaux multilatéraux. En outre, le Maroc a déployé d'importants efforts sur les plans juridique et institutionnel pour mettre en uvre plusieurs plans et programmes visant à intégrer la dimension écologique dans les différentes politiques publiques nationales.

Or, la transition vers le développement durable ne saurait être réalisée uniquement à travers la mobilisation des moyens et des instruments techniques, réglementaires et financiers nécessaires à cet effet. Elle requiert aussi, et au premier chef, un changement radical dans nos modes de penser et d'agir. De toute évidence, cet objectif ne pourra être atteint qu'au prix d'un investissement optimal dans les ressources humaines et le capital social.

Partant, le besoin d'activer le rôle de l'éducation et de la sensibilisation en la matière demeure le pivot de toute approche judicieuse visant à faire aboutir la transition nécessaire vers une

économie verte, solidaire et respectueuse des écosystèmes naturels. Il faut également s'attacher à impliquer tous les acteurs dans la poursuite de cet objectif et mutualiser, à cet effet, les efforts des pouvoirs publics et du secteur privé et les initiatives des organisations de la société civile. Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le thème pertinent que vous avez choisi, en l'occurrence "l'éducation à l'environnement et les enjeux de l'harmonie ville-campagne", est inscrit au cœur des attentes que nous plaçons sur cet important congrès. Ce sujet revêt une actualité particulière dans la mesure où il soulève une problématique multidimensionnelle éminemment importante du fait de sa centralité dans la problématique du développement durable, surtout pour les pays en développement. En effet, l'harmonie souhaitée entre villes et campagnes appelle nécessairement le contrôle des migrations du rural vers l'urbain et la lutte contre la désertification des campagnes induite par l'impact négatif du changement climatique.

Il convient donc de s'interroger sur les moyens les plus efficaces à mettre en œuvre pour assurer les solidarités territoriales, notamment régionales, et sur les types d'établissements humains qu'il faudra mettre en place pour répondre aux besoins du développement global. Cet effort doit être mené à un moment où la distinction entre les espaces urbain et rural devient de plus en plus floue, vu que la moitié de la population mondiale vit actuellement dans les villes.

Rassemblant des participants dotés de hautes compétences et d'un savoir-faire pointu, les travaux de ce congrès international devront étudier la possibilité de mettre au point des méthodes rationnelles et ambitieuses dédiées à la question de l'éducation environnementale et de la conscience écologique. Des méthodes centrées sur le renforcement des réseaux des éducateurs et des formateurs œuvrant en totale coordination avec les réseaux des chercheurs et des pédagogues, tout en impliquant encore plus les acteurs universitaires.

A cet égard, vous êtes appelés, Mesdames et Messieurs les

participants, à lancer depuis Marrakech un appel clair incitant à une implication accrue des pouvoirs publics, des organismes spécialisés et des bailleurs de fonds, et invitant à mettre au point des outils permettant de tirer profit des expériences singulières en la matière et de diffuser au sein des pays qui en ont grandement besoin, les principes de gouvernance et de responsabilité spécifiques à ce domaine.

Le Royaume du Maroc saisit l'importance de ces questions et mesure leur étroite corrélation avec le développement durable. De ce fait, il réaffirme son engagement fort à uvrer davantage au sein de la communauté internationale pour rechercher les solutions idoines, les partager avec toutes les parties concernées et collaborer à leur mise en uvre

C'est à ce titre que notre pays est activement engagé dans le cadre de la campagne internationale issue du 5ème Forum urbain international, tenu à Rio en 2010. Nous y apportons notre concours, le Maroc étant un des pays pilotes dans ce domaine.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le document final de Rio+20 a tenu à réaffirmer très clairement l'engagement de la communauté internationale à promouvoir une stratégie globale d'urbanisme et de mise en place d'établissements humains, dans le cadre d'un partenariat effectif avec les habitants, et en s'appuyant sur la sensibilisation et l'éducation. Celles-ci sont deux leviers essentiels ayant un rôle à jouer dans les transformations profondes exigées par la transition vers des modes de vie, de consommation et de production durables.

A cette occasion, Nous tenons à saluer les efforts appréciables déployés par les acteurs de la société civile en matière de protection de l'environnement, avec au premier chef, la Fondation Mohammed VI

pour la Protection de l'Environnement. Son adhésion au sein de la Fondation pour l'Education à l'Environnement est une consécration des efforts qu'elle mène notamment pour développer la conscience écologique et promouvoir l'éducation à l'environnement, notamment parmi les jeunes générations. Pour ce faire, elle s'est toujours prévalu d'un partenariat effectif avec les administrations publiques, avec, en première ligne, le Ministère de l'Education Nationale, les organismes publics concernés, les acteurs du secteur privé et les organisations de la société civile concernées.

Un autre motif de satisfaction est le nombre croissant d'associations intéressées aux questions de l'environnement, qui se développent à l'échelle nationale, au niveau local, et jusque dans les quartiers. A cet égard, Nous nous félicitons de l'action de ces associations, qui se focalise sur le rôle de l'éducation à l'environnement dans la sensibilisation des populations en général, et des enfants et des jeunes en particulier, à la nécessité de préserver l'environnement et d'apporter leur concours effectif au développement durable.

Afin de conférer à cette tendance une portée nationale et stratégique, et en vertu du principe de démocratie participative, consacré par la nouvelle Constitution du Royaume, les organisations de la société civile sont appelées aujourd'hui à apporter leur contribution effective à la mise en uvre des dispositions de la nouvelle loi-cadre portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable, actuellement soumise à l'adoption par le Parlement, ainsi qu'à l'accompagnement de leur application. Ceci d'autant plus que cette Charte a mis en exergue la règle de participation de tous les acteurs au processus d'élaboration et d'exécution des politiques, stratégies, programmes et plans relatifs à la protection de l'environnement et au développement durable.

Cette charte nationale, issue d'une large concertation avec les différentes parties concernées, y compris les organisations de la société civile, vise à forger une conscience écologique, individuelle et collective, susceptible d'induire un réel changement dans les comportements et à inciter tous les acteurs à s'impliquer résolument

dans l'effort de préservation de la biodiversité et de la qualité du capital naturel. Son objectif est également de consolider la culture de préservation de l'environnement, considérée comme une préoccupation constante pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens impliqués dans la dynamique de développement durable que connaît le Royaume.

La nouvelle Constitution du Royaume a fait la part belle à la question environnementale en stipulant le droit de tous à vivre dans un environnement sain et à bénéficier des fruits du développement durable, et en prévoyant la représentation des associations actives dans le domaine de la protection de l'environnement au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental. Outre cela, les nouvelles dispositions de la Charte nationale constituent la référence majeure et le principal vecteur pour toutes les législations nationales relatives au développement. Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nous attendons avec un vif intérêt les résultats auxquels conduiront les travaux de votre important congrès, et les recommandations qui en découleront, et qui seront de nature à enrichir le débat sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour développer et adapter les méthodes de l'éducation à l'environnement aux objectifs escomptés et les mettre au service du développement durable.

Nous vous souhaitons aujourd'hui la bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc, ainsi qu'un agréable séjour parmi nous, et implorons le Très-Haut de couronner vos travaux de succès. Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh".

Mohammed VI, Roi du Maroc

Fait le 07 juin 2013